

## Document de présentation du «Portrait du financement des organismes communautaires en santé mentale 2015-2020»

Nous avons confié le mandat à Robert Théoret, notre ancien collègue, de broser un portrait de l'état de l'évolution du financement du communautaire, depuis le dernier plan d'action en santé mentale (PASM). Pour cela, de nombreux documents ont été consultés :

- Les documents statistiques du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) appelés : Contour financier
- Les rapports financiers annuels des établissements (formulaire AS-471)
- Les réponses écrites transmises en commission parlementaire au moment de l'étude des crédits budgétaires du MSSS
- Les rapports annuels de gestion (RAG) des CISSS-CIUSSS responsables de la gestion du PSOC dans chacune des régions

Le RRASMQ réclame, depuis des années, une plus grande transparence dans la gestion du programme PSOC. Une fois de plus, nous constatons que les données varient selon les sources consultées. Il serait plus que nécessaire d'exiger l'uniformisation des rapports annuels de gestions des CIUSS-CISSS et des établissements à l'échelle de la province.

Ce que vous allez trouver dans le document « Financement PSOC des organismes communautaires en santé mentale (2015-2020) »

### Section 1 – Le financement des organismes communautaires en santé et services sociaux

Tableau 1 (p.5) : Part des crédits des organismes communautaires sur les dépenses totales par programmes

- Dans le programme santé mentale du MSSS, le financement des groupes communautaires est passé de 8,4 % en 2015-16 à 7,9 % en 2019-20

Tableau 2 (p.6) : Évolution des crédits consacrés au financement des organismes communautaires par programmes-services

- Le financement des groupes communautaires santé mentale représentait 20,3 % du total en 2015-16 et seulement 18,3 % en 2019-20.
- Sur cette période, l'enveloppe pour les organismes communautaires des autres programmes-services a eu des augmentations nettement supérieures aux groupes en santé mentale. En pourcentage au moins du double !!

Tableaux 3 et 4 (p.7 et 8): Crédits alloués aux organismes communautaires par programmes-services et par région 2018-2019 (tableau 3) et 2019-2020 (tableau 4)

- Le financement des organismes communautaires en santé mentale représentait 19,09 % en 2018-19 et plus que 18.32 % en 2019-20 de l'ensemble des OC financés.
- On note également une grande disparité régionale dans la part du financement des organismes en santé mentale : près de 30 % dans la capitale nationale et inférieure à 15 % dans les Laurentides, Lanaudière, Estrie, Centre-du-Québec, Gaspésie.

Tableau 5 (p.9) : Évolution du financement global PSOC de l'ensemble des organismes communautaires

- Les 3 modes de financement du PSOC (mission globale, ententes de service et projets spécifiques) sont pris en compte.
- On note que les augmentations ont surtout eu lieu de 2018 à 2020 (+17,5 %), en 2015-2017 il y a eu une faible augmentation autour de +2 % au-dessus de l'indexation ce qui représente une augmentation de 19,6 % sur 5 ans.

Tableau 6 (p.10) : Évolution du financement PSOC par ententes de services (2015 à 2020)

- Dans les régions où nous avons obtenu les données, depuis 2015, il y a une certaine stabilité dans le pourcentage du financement PSOC par ententes de services, à l'exception de l'Estrie où la proportion a doublé (de 10 à 20 % de 2016 à 2020).
- Dans la région de Laval, le pourcentage de financement en entente de services atteint des sommets autour de 40 %.

Tableau 7 (p.11) : Évolution du financement par entente de services des organismes en santé mentale (2015 à 2020)

Tableau 8 (p.12) : Part des ententes pour activités spécifiques sur financement total Des organismes communautaires en santé mentale (2015 à 2020)

- Il est difficile d'émettre des commentaires sur les tableaux 7 et 8 car il y a une majorité de régions qui ne communiquent pas ces données

## Section 2 – Le financement des organismes communautaires en santé mentale : Portrait global des régions

Tableau 9 (p.13) : Augmentation du financement PSOC des organismes communautaires œuvrant en santé mentale (pour les 3 modes de financement).

- De 2015 à 2020, les organismes communautaires en santé mentale ont reçu 11,5 M\$ de plus soit une augmentation de 11,6 %.
- À part la Côte-Nord avec 45,6 % et le Centre du Québec avec 26,8 %, l'augmentation a été autour de 15 % soit moins de 10 % quand on enlève l'indexation.

Tableau 10 (p.14) : Évolution des dépenses en santé et services sociaux par programmes-services

- De 2015 à 2020, le programme-service en santé mentale a connu une augmentation de près de 20 %.
- Pourtant, le programme-service santé mentale représentait 7,7 % en 2015-16 et seulement 7,4 % en 2019-20.

Tableau 11 (p.16): Part du budget du programme santé mentale consacrée au financement des organismes communautaires

- À l'échelle du Québec, la part du financement des OCSM par rapport aux dépenses totales du budget consacré à la santé mentale a continué sa lente glissade vers le bas passant en 15 ans de 9,4 % à 7,8 %.
- Sur le plan régional, en 2019-2020, 9 régions n'atteignaient pas le 10 % souhaité et 4 régions se situaient même au-dessous du pourcentage national.

Pourtant, dans le PASM 2005-2010 « La force des liens », le MSSS souhaitait « *qu'au cours des prochaines années, dans chacune des régions du Québec, la portion des sommes allouées aux organismes communautaires atteigne au moins 10 % de l'enveloppe des dépenses de santé mentale.* »

En 2012, le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE), recommandait de « *rehausser le financement des organismes communautaires en santé mentale à la hauteur de ce qui était prévu dans le PASM 2005-2010.* »

En 2019-2020, le manque à gagner pour atteindre les 10% représentait près de 34M\$ au financement des organismes communautaires en santé mentale ce qui serait un gain appréciable.

Cependant, au niveau régional, qu'arrivera-t-il avec le financement des groupes situés dans les 6 régions qui atteignent déjà les 10 % ? C'est le cas par exemple pour l'Abitibi/Témiscamingue et la Côte-Nord dont les organismes communautaires en santé mentale, dont les financements annuels moyens, sont les plus bas de la province respectivement 143 000 \$ et 153 000 \$.

Tableau 12 (p.16) : indexation des subventions PSOC

- Indexation accordée ne représente pas l'augmentation des coûts pour les organismes communautaires
- Le MSSS applique un double standard : la hausse des coûts de fonctionnement (ou coûts de système dans le langage gouvernemental) pour indexer les établissements, et l'indice des prix à la consommation (IPC) pour indexer les subventions des groupes.
- L'IPC mesure la variation des coûts, pour les personnes et les ménages, des biens et des services de consommation, mais un organisme communautaire n'est pas un ménage.

Tableau 13 (p.17) : Augmentation du financement PSOC moins l'indexation annuelle

Une fois de plus, nous constatons que les données publiées sur le financement PSOC par certaines régions ne nous permettent pas de calculer la prépondérance du financement à la mission globale. L'augmentation doit venir du financement à la mission qui garantit aux groupes en plus de la récurrence, l'autonomie dans le choix des pratiques et des moyens d'action.

- De 2015 à 2017 sept régions sur 16 n'ont pas reçu l'entièreté de l'indexation (Bas-St-Laurent, Saguenay, Estrie, Outaouais, Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Laval).
- L'augmentation a eu lieu principalement de 2018 à 2020.
- Il y a une grande disparité régionale : de 2018 à 2020 Laval + 4,6 % ; + 30 % pour l'Outaouais, l'Abitibi et la Côte-Nord.

Tableau 14 (p.18) : Part du financement PSOC des organismes communautaires en santé mentale dans le financement PSOC total

- La part du financement PSOC des organismes communautaires en santé mentale a légèrement diminué passant de 21 % à 20 % en cinq ans.
- Les groupes communautaires en santé mentale ont reçu en 2019-2020 du PSOC 118,2M\$ (dans les 3 modes) soit 13,8% en 5 ans. L'enveloppe total du PSOC a elle augmenté de 48.7%
- Le plan d'action en santé mentale n'a eu aucun impact sur le financement des organismes communautaires.

Tableau 15 (p.19): Évolution du financement moyen ensemble des organismes par le PSOC

Même s'il existe une grande diversité de type d'organismes communautaires, il nous a semblé intéressant de calculer le financement moyen reçu par un organisme communautaire selon la région.

Tableau 16 (p.20): Évolution du financement moyen du PSOC des organismes en santé mentale 2015-16 à 2019-20

- L'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord ferment la marche avec une moyenne autour de 150 000 \$. La moyenne pour les organismes à Laval est trois fois plus élevée soit 582 114 \$ en 2019-2020.

Tableau 17 (p.21) : Variation du financement PSOC pour l'ensemble des organismes communautaires

Tableau 18 (p.22) : Variation du financement moyen des OCSM par région

L'augmentation de respectivement de 35,2% pour Côte-Nord et de 29.3% pour l'Abitibi-Témiscamingue que l'on note de 2015 à 2020 n'a pas été suffisante pour faire passer la moyenne de financement des groupes communautaire en santé mentale de ces 2 régions bien au-dessus de 150 000\$.

Tableau 19 (p.22) : Nombre d'organismes communautaires en santé mentale versus le nombre total d'organismes communautaires financés par le PSOC

- Le nombre d'organismes communautaires en santé mentale financés par le PSOC a progressé faiblement. Passant de 389 en 2015 à 398 en 2020.
- 13 % des organismes communautaires financés par le PSOC sont en santé mentale. Suivant les régions, la proportion varie de 10 à 17 %.

Tableau 20 (p.23) : financement moyen des organismes en santé mentale versus financement moyen de l'ensemble des organismes en santé et services sociaux

- Le financement moyen d'un organisme communautaire en santé mentale est passé de 266 733\$ en 2015-16 à 296 403 en 2019-20 ce qui représente une augmentation de 11%.
- Pour l'ensemble des groupes communautaires du PSOC, le financement moyen a progressé de 22,4% passant de 157 418\$ à 192 403\$. Il reste une fois et demi moins élevé qu'en santé mentale.

Tableau 21 (p.24) : Évolution du financement médian des OCSM par région

- La moitié des régions avait la médiane de leur financement en dessous de 200 000\$ en 2019-2020. Pour l'autre moitié des régions la médiane se situe entre 200 et 250 000\$ sauf pour Laval à 275 000\$.

Tableau 22 (p.25) : Variation de la médiane du financement des OCSM

- Les règles de répartition du rehaussement du PSOC qui favorisent les groupes communautaires les moins financés ont permis d'augmenter la médiane dans l'ensemble des régions, mais des progrès importants sont nécessaires qui passent par un rehaussement substantiel de l'enveloppe du PSOC.

### **Section 3 – Le financement PSOC des organismes communautaires en santé mentale région par région**

À partir de la page 27, le document présente le financement PSOC de chacun des organismes communautaires en santé mentale dans chacune des régions sanitaires.

- L'évolution du financement de chacun des groupes,
- Le financement PSOC en SM total
- Le financement moyen régional
- La médiane du financement
- Lorsque le CISSS/CIUSSS a communiqué les données, évolution pour des activités spécifiques

### **Section 4 – Le financement PSOC de certaines catégories d'organismes communautaires en santé mentale par région**

Annexe :

**Tableau synthèse compilant les données financières 2019-2020 en santé mentale par région**

<b>2019-2020</b>	<b>Budget SM</b>	<b>PSOC SM</b>	<b>%</b>	<b>Nb OCSM</b>	<b>Financement moyen</b>
<b>Régions</b>					
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	36 123 598 \$	3 601 428 \$	10.0 %	14	257 245 \$
<b>Saguenay/Lac-S.J.</b>	50 584 179 \$	6 421 941 \$	12.7 %	23	279 215 \$
<b>Capitale-Nationale</b>	172 588 291 \$	13 351 931 \$	7.7 %	38	351 367 \$
<b>Centre-du-Québec</b>	86 953 564 \$	6 613 870 \$	7.6 %	24	275 578 \$
<b>Estrie</b>	72 124 824 \$	5 602 735 \$	7.8 %	22	254 670 \$
<b>Montréal</b>	547 847 064 \$	34 194 133 \$	6.3 %	94	363 767 \$
<b>Outaouais</b>	59 116 387 \$	4 868 048 \$	8.2 %	16	304 253 \$
<b>Abitibi-Témis.</b>	26 826 141 \$	3 571 928 \$	13.3 %	25	142 877 \$
<b>Côte-Nord</b>	18 032 014 \$	2 143 433 \$	11.9 %	14	153 102 \$
<b>Nord-du-Québec</b>	2 650 598 \$	800 964 \$	22.7 %	3	200 874 \$
<b>Gaspésie — les Îles</b>	19 826 582 \$	2 547 908 \$	12.9 %	11	266 988 \$
<b>Chaudière-Appal.</b>	61 185 032 \$	5 394 793 \$	8.8 %	23	234 556 \$
<b>Laval</b>	52 605 325 \$	5 821 138 \$	11,1 %	10	582 114 \$
<b>Lanaudière</b>	61 325 875 \$	4 626 190 \$	7.5 %	19	243 484 \$
<b>Laurentides</b>	85 166 201 \$	3 777 548 \$	4.4 %	17	222 209 \$
<b>Montérégie</b>	168 160 205 \$	14 630 483 \$	8.7 %	45	325 122 \$
<b>Total régions</b>	<b>1 521 115 881 \$</b>	<b>118 219 223 \$</b>	<b>7.8 %</b>	<b>398</b>	Moy = <b>297 033 \$</b>